



Nom commercial: Propylis parahydroxybenzoas natriicum

Numéro de la matière: 067425

Version: 2 / CH

Date de révision: 16.04.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 16.04.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Propylis parahydroxybenzoas natriicum
N° d'article 06742500

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)
Eye Dam. 1 H318

Classification selon les Directives CE

Classification Xi, R41

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE



Nom commercial: Propylis parahydroxybenzoas natriicum

Numéro de la matière: 067425

Version: 2 / CH

Date de révision: 16.04.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 16.04.12

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Phrase(s) de risque

41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrase(s) S

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient *** Sodium 4-propoxycarbonylphénoxide

3. Composition/informations sur les composants *****Poids moléculaire**

Valeur 202.19 g/mol

Composants dangereux *****Sodium 4-propoxycarbonylphénoxide**

No. CAS 35285-69-9

No. EINECS 252-488-1

Concentration >= 50 %

Classification Xn, R41

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

H318

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement le médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau, Dioxyde de carbone, Mousse, Produits extincteurs en poudre

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers



Nom commercial: Propylis parahydroxybenzoas natricum

Numéro de la matière: 067425

Version: 2 / CH

Date de révision: 16.04.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 16.04.12

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination". Nettoyer.

7. Manipulation et stockage**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Température de stockage recommandée**

Valeur 15 - 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: solvants

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Ranger à part les vêtements de travail. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger la peau préventive. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

L'épaisseur du matériau 0.11 mm

La durée de pénétration > 480 min

Protection des yeux

nécessaire

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** solide**Couleur** blanc**Odeur** inodore



Nom commercial: Propylis parahydroxybenzoas natricum

Numéro de la matière: 067425

Version: 2 / CH

Date de révision: 16.04.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 16.04.12

pH

Valeur	9.5	à	10.5
Concentration/H ₂ O	1	g/l	
Température	20	°C	

Point de fusion

Valeur	105	°C
--------	-----	----

Point d'ébullition

Remarque	Non déterminé
----------	---------------

Point d'éclair

Remarque	Non déterminé
----------	---------------

Limites des explosibilité

Remarque	Non déterminé
----------	---------------

Densité

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

Hydrosolubilité

Valeur	env. 1000	g/l
Température	25	°C

Température d'inflammabilité

Remarque	Non déterminé
----------	---------------

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**

Valeur	env. 600	kg/m ³
--------	----------	-------------------

10. Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

La chaleur

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces	rat	
DL 50	> 5000	mg/kg

corrosion cutanée/irritation cutanée;

évaluation	légèrement irritant
------------	---------------------

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

évaluation	Irritant - risque de lésions oculaires graves
------------	---

sensibilisation

Remarque	Sensibilisation possible chez les personnes qui y sont prédisposées.
----------	--

Autres données

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**



Nom commercial: Propylis parahydroxybenzoas natricum

Numéro de la matière: 067425

Version: 2 / CH

Date de révision: 16.04.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 16.04.12

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)	
CL 0	10	mg/l
Durée d'exposition	48 h	

Toxicité pour les bactéries

Espèces	Pseudomonas fluorescens.	
CE 0	1000	mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Valeur	> 80	%
évaluation	Facilement biodégradable	
méthode	OECD 301	

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

For this substance a chemical safety assessment has not been carried out.

16. Autres informations**R-phrases listed in chapter 3**

41	Risque de lésions oculaires graves.
----	-------------------------------------

Hazard statements listed in chapter 3

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
------	--

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.